

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22  
du Code Général des Collectivités Territoriales



**OBJET** : Réduction 50% abonnés parking  
Garibaldi Juin 2024

95 2024 Poli

Le Maire,  
**VU** le Code Général des Collectivités  
Territoriales et notamment son article  
L.2122.22,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25  
Mai 2020 portant délégation de pouvoirs au  
Maire,  
**VU** la demande formulée par Monsieur le Maire  
de la Ville de Dole en vue de la réduction de  
50% appliquée aux abonnés du parking  
Garibaldi pour le mois de Juin 2024, en raison  
de la neutralisation du parking Garibaldi lors des  
festivités de Pentecôte du 17 au 19 Mai 2024.

**DECIDE :**

La réduction de 50% pour les abonnés au parking Garibaldi pour la période du mois de Juin 2024 en raison de la neutralisation du parking Garibaldi du 17 au 19 Mai 2024 lors des festivités de Pentecôte.

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Moyens généraux,
- Trésorerie du Grand Dole,
- Services Financiers,
- Police Municipale

